

DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Départemental RTM = Restauration des Terrains en Montagne

42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22 21 54

Direction Départementale de l'Agriculture

42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09 41 09

Direction Départementale de l'Equipement

9 Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47 74 18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE

MIRIBEL-LANCHATRE

zonage en application de l'article R 111 3 du code de l'urbanisme

Feuille n°4 : SECTEUR S.O. DU CHEF-LIEU

Risque naturel représenté : glissement de terrain



Limite de la zone étudiée à l'échelle du 1/2000



Zone interdite à la construction



Zone soumise à restriction au droit de construire



Zone sans contraintes particulières concernant
les risques naturels

Vu pour être annexé à ma
lettre en date de ce jour.



Pour le Préfet,
et par délégation
Le Chef de Bureau,

M.-Christine VIENNET

Géologue Liliane BESSON

Etabli	05 1988
Modifié	198
Approuvé	198

ECHELLE
1 / 5000

